

**CONSEIL MUNICIPAL DE NOVILLARD**  
**Procès-verbal de la séance du 27 Septembre 2022**

Le vingt sept septembre deux mille vingt deux à 20h00, le conseil municipal de Novillard s'est réuni en mairie sur la convocation et la présidence de Mme Pascale GABILLOUX, Maire.

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 11

Quorum : 06

**PRESENTS** : Mmes GABILLOUX Pascale – LAMBERT Agnès ; Mrs GAUTHERAT Claude – MOCHÉ Laurent – GROSJEAN Wilfried – FAVEZ Frédéric

**ABSENTS** : /

**ABSENTS EXCUSES** : BILLOD Pascale – CHEVALIER Joëlle – BONHOMME Romuald – BRODA Mickaël – PRUSHANKIN Sophie

**PROCURATIONS** : BILLOD Pascale donne procuration à GAUTHERAT Claude ; CHEVALIER Joëlle donne procuration à GABILLOUX Pascale

**SECRETAIRE DE SÉANCE** : LAMBERT Agnès

**ORDRE DU JOUR**

- 1- Approbation du procès-verbal de la séance du 28/07/2022
- 2- Mise en œuvre d'un groupement de commandes par le CDG90 pour l'achat de prestations d'assurances couvrant la prise en charge des conséquences de l'inaptitude des agents publics à exercer leurs fonctions
- 3- Adhésion au groupement de commandes pour la fourniture et la livraison de dispositifs de signalisation verticale
- 4- Vente de l'ancien presbytère
- 5- Questions diverses

Mme le Maire précise que suite à une information reçue ce jour, elle souhaite que soit ajouté à l'ordre du jour (en point 4) la vente de l'ancien presbytère. Ajout à l'ordre du jour adopté à l'unanimité.

**1 – Approbation du procès-verbal de la séance du 28/07/2022**

Le procès-verbal de la séance du 28/07/2022 est soumis à l'approbation du conseil municipal :

Approuvé à l'unanimité

**VOTE DU CONSEIL MUNICIPAL**

**POUR : 8**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTIONS : 0**



A l'occasion du renouvellement du marché départemental au 1<sup>er</sup> janvier 2023, le conseil municipal est appelé à :

- Renouveler l'adhésion de la commune au groupement de commandes initié par le Département,
- Autoriser le Maire à signer la convention constitutive à établir ainsi que tout document relatif à ce marché

--Adopté à l'unanimité----

#### VOTE DU CONSEIL MUNICIPAL

**POUR : 8**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTIONS : 0**

#### **4 – Vente de l'ancien presbytère**

Le Maire informe les membres du conseil municipal qu'une proposition d'achat a été faite pour l'ancien presbytère (parcelles cadastrées AA58, AA62 et AA63). Elle rappelle que l'ancien presbytère, tout comme l'église, le Monument aux Morts et le cimetière, est la propriété indivise des communes d'AUTRECHENE et NOVILLARD qui se sont engagées à affecter le produit de cette vente aux travaux d'entretien et d'investissement de ces différents biens indivis.

Elle rappelle également que par délibération n° 031-2022 en date du 28 juillet 2022, la commune a donné son accord pour engager la vente de ce bâtiment et terrain attenant.

Il est ensuite donné connaissance de l'offre d'achat faite par M. MATTHEY DE L'ENDROIT Antonin demeurant à NOVILLARD pour un montant de 253 000 €, dont 247 000 € net vendeur et 6 000 € TTC d'honoraires pour l'agence immobilière.

Le conseil municipal est appelé à se prononcer et

- A ACCEPTER la proposition d'achat de M. MATTHEY DE L'ENDROIT Antonin pour un montant de 247 000 € net vendeur,
- A AUTORISER le Maire à signer l'acte de vente à établir auprès de Me PICHELIN, notaire à DELLE,
- A CONSTATER par ailleurs la fin du bail emphytéotique donné à Territoire Habitat 90 et ce conformément aux termes du dit bail, chapitre « DURÉE »,
- A AUTORISER le Maire à établir et signer tous autres documents afférents à cette affaire.

#### VOTE DU CONSEIL MUNICIPAL

**POUR : 7**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTIONS : 1**

Abstention de Mme BILLOD Pascale

#### **5 - Questions diverses**

- Proposition renouvellement concours dessins lors de la cérémonie du 11 Novembre en association avec les anciens combattants et les villages d'Autrechêne, Petit-Croix et Fontenelle. → Référent Agnès Lambert

- Réunion comité actions sociales. préparation des colis de Noël le 3 octobre 2022. Mme DECAUDIN Séverine propose d'intégrer la commission.
- Travaux isolation de la cave → l'entreprise prévoit d'intervenir deuxième trimestre 2023.
- Le conseil municipal avait validé la plantation d'un arbre lors de chaque naissance. Cette année la commune recense 2 naissances. Deux arbres seront donc plantés courant novembre dans le haut du terrain de football. La commission fleurissement choisira l'essence.
- Les vœux du Maire seront organisés le dimanche 8 ou 15 janvier 2023 en accord avec la mairie de Petit-Croix.
- Information à formuler aux propriétaires de chiens pour les responsabiliser sur l'obligation de ramasser les déjections canines, problème récurrent principalement rue sur le Rond et Grande Rue direction Petit-Croix.
- Idem pour les nuisances sonores (utilisation machines dimanche) et détritus
  - Flyers à éditer (Agnès) et à distribuer dans les boîtes aux lettres des intéressés
- M. Boyer des finances publiques a réalisé une analyse financière de la commune, il propose de venir en mairie le 13 octobre 2023 pour présenter son compte-rendu à l'ensemble des élus. Madame le Maire nous informe que compte-tenu des résultats de l'analyse financière et du nouveau chiffrage de Territoire d'Energie 90, il serait souhaitable de procéder à une année blanche l'an prochain, en matière d'investissement, sachant qu'aucune banque ne nous octroierait d'emprunt et que par conséquent, il est recommandé de reporter l'ensemble des travaux prévus sur l'année 2024. En conséquent, Madame le Maire suggère au conseil municipal de réfléchir à des actions pouvant générer d'économies d'énergie : passage éclairage public en LED, limitation des illuminations de Noël → devant la mairie et sur l'église, suppression des illuminations nécessitant la pose avec nacelle par un prestataire (très onéreux) et des spots allogènes éclairant la façade de la mairie, projet d'isolation des plafonds de la cave (prévu 2<sup>ème</sup> trimestre 2023), baisse raisonnée du chauffage de la mairie (salle conseil et secrétariat)...
- 9966,00 € réalisé pour la vente de bois à l'entreprise BOIS ENERGIES ALSACE
- Renouvellement campagne affouage : avis d'inscription à communiquer aux habitants par le biais du compte-rendu du conseil municipal. Proposition augmentation du prix du stère aux extérieurs à soumettre au prochain conseil municipal.
- Noël des enfants (Synd.4Villages) : proposition renouvellement carte-cadeau à la place du spectacle
- Noël des anciens : courrier pour choix : sortie au restaurant en semaine ou colis

Procès-verbal approuvé lors de la séance du 16 décembre 2022

Le Maire,  
Pascale GABILLOUX



Le secrétaire de séance,  
Agnès LAMBERT

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'Agnès Lambert', written over a faint circular stamp.